

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE CONFEDERALE LEONARD DE VINCI

Réunion du 18 juin 2019

Membres présents au conseil d'administration.

Président : Loïc Vaillant

Collège n°1 : Marianne Beringhier-Céline Meslier

Procuration : Marc Bellenoue

Excusés : Laurent Brizzi - Christine Fernandez- Serge Verdeyme

Collège n°2 :

Procurations : Antoine Godbert - Mariannig Hall

Excusée : Marie-Haude Caraës

Absents : Emmanuelle Auras - Jean-Pierre Dewitte - Eric Esperet

Collège n° 3 : Gilles Lasplacettes - Catherine de Colbert

Procurations : Gérard Blanchard - Frédéric Chapuis - Michel Reverchon-Billot - Christine Denis

Collège n° 4 : Pascal Carato - Laure Favot-Laforge - Danielle Troutaud

Procurations : Fabien Archambault - Anne Joulain-Proult - Philippe Lagrange

Absents : Martine Garcia Valérie Legros - Myriam Marcil - Didier Saury - François Seguin - Christophe Sicot

Collège n° 5 : Philippe Brissonnet - Anne Tranoy - Frédéric Stoebner

Absents : Jean-Claude Ben - Sandrine Chevailler - Valérie Magliulo

Collège n° 6 :

Absents : Jérémie Colomes - Pierrick Gautier – Mathieu Manceau- Félix Jamalian - Marion Sarrazin

Personnes invitées présentes :

Madame Marie Gac, contrôlease budgétaire et légalité auprès du Recteur de l'académie de Poitiers ; Sylvette Vézien, agent comptable ; Monsieur Gérard Mauco, ancien vice-président de la ComUE ; Monsieur Gilbert Hénaff, vice-président de la ComUE ; les personnels suivants de la ComUE : Anne-Marie Bevilacqua - Christophe Chasseguet - Lahouari Amar.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1- Informations du Président
- 2- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 12 mars 2019
- 3- Approbation du budget rectificatif n°1 (*pour avis à titre indicatif*)
- 4- Evolution des postes de la ComUE (*pour vote*)
- 5- Présentation de l'Agence Aliénor Transfert
- 6- Présentation du Pépite de la ComUE
- 7- Questions diverses

Nombre de membres constituant le conseil : 42

Quorum : 21

Présents : 11

Procurations : 10

1. Informations du Président

Le président débute la séance en rappelant que le conseil ne peut valablement délibérer sur les questions budgétaires que si le quorum est atteint, c'est-à-dire, si la moitié au moins des administrateurs est présente ou participe à la séance par visioconférence.

Constatant que le quorum des présences physiques n'est pas atteint au début de la séance, le président propose une nouvelle date de réunion du Conseil d'administration afin d'approuver le budget rectificatif 2019. En application des statuts, le Conseil d'administration sera fondé à délibérer, même en l'absence de quorum. La date retenue est le 27 juin 2019 à 10h.

M. Vaillant informe l'assemblée qu'un point spécifique sur le numérique sera effectué lors du Conseil d'administration de décembre 2019. Il indique que deux dossiers mobilisent fortement les services ces derniers mois :

- Les projets d'infrastructures numériques en Nouvelle-Aquitaine :

Depuis la création de la Région Nouvelle-Aquitaine, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont exprimé des problèmes de débit et d'obsolescence technique des réseaux à cette nouvelle échelle régionale.

Après 18 mois de travail collectif animé par les 2 ComUE régionales, les acteurs néo-aquitains de l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (ESRI) ont proposé à la Région un schéma de déploiement d'un réseau très haut débit performant qui pourra accueillir d'autres communautés d'usagers publics (santé, établissements d'enseignement secondaire, réseaux publics locaux) et permettra le raccordement au Datacenter régional.

Ce projet majeur fait l'objet de temps de concertation dans le cadre du Comité de Pilotage Infrastructures Numériques partagés avec le DRRT et les élus de la Région Nouvelle-Aquitaine et les décisions nécessaires au lancement de la phase opérationnelle seront prises à l'automne 2019.

- La préparation d'un grand évènement dédié au numérique éducatif en 2020 :

Pour répondre aux enjeux de la transition numérique au service de l'éducation et concourir à la dynamique de développement économique de la filière des « Edtech » en Nouvelle-Aquitaine, les acteurs publics et privés du territoire ont décidé de créer ensemble un évènement de portée internationale qui se tiendra à Poitiers en juin 2020.

Cet événement aura vocation à fédérer une fois par an tous les acteurs nationaux, institutionnels, associatifs et économiques du domaine, afin de présenter l'offre de produits et de services numériques pour l'éducation. Il porte également l'ambition de devenir une place de marché internationale de référence dans le domaine des technologies éducatives.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 12 mars 2019

Ce compte-rendu ne fait l'objet d'aucune observation particulière.

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 12 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du budget rectificatif 2019 n°1

Le président précise que le quorum des personnes physiques présentes n'est pas atteint et que par conséquent, le BR1 2019 est présenté ce jour, à titre consultatif. Il sera soumis au vote lors du CA du 27 juin 2019.

Mme Gac, contrôleur budgétaire au Rectorat, informe qu'elle n'émettra pas d'avis car les documents ont été transmis tardivement.

Mme Sylvette Vézien agent comptable précise que le BR1 a pour objet de redéployer certains crédits votés au budget initial, en fonction du rythme de leur consommation et de la trajectoire prévisible d'ici à la fin de l'exercice, mais également pour tenir compte des opérations nouvelles. De manière synthétique les opérations pour 2019 ont été retracées comme suit :

DEPENSES	RECETTES
Dépenses liées à la ComUE 231 740 €	Cotisation des membres et partenaires 78 000 €
Dépenses liées à la formation des doctorants 231 000 €	Subventions liées aux activités 312 748 €
Dépenses liées à l'Agence Aliénor Transfert 400 000 €	Recettes liées à l'Agence Aliénor Transfert 800 000 €
Investissements 230 000 €	Subvention d'équilibre des membres 71 992 €
	Prélèvement sur fond de roulement 230 000 €

Les produits :

Dans le budget primitif 2019, les recettes avaient été évaluées à 1 375 300 €, dont 1 000 000 € en provenance de l'ANR, dans le cadre de l'expérimentation « Agence Aliénor Transfert » soutenue par le programme d'investissements d'avenir (PIA).

Par courrier en date du 16 avril 2019, le Secrétariat général pour l'investissement a confirmé l'attribution de cette somme à l'Agence Aliénor Transfert, mais seuls 800 000 € seront perçus lors de cet exercice. Le solde nous parviendra au terme de la 1^{ère} année d'expérimentation. Le budget rectificatif tient donc compte de cet état de fait.

D'autres opérations affectent également les produits attendus. C'est en particulier le cas de la subvention pour charge de service public versée à la ComUE par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui a été confirmée à hauteur de 200 000 € et qu'il convient donc désormais d'inscrire budgétairement.

Enfin une dernière recette importante doit être portée au budget de la ComUE, il s'agit de la subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du pôle Pépité (101 740 €). L'inscription de ces crédits en recette va permettre à la ComUE de réaliser les actions prévues pour un montant identique.

Ces nouvelles recettes et les dépenses ajustées en conséquence conduisent à proposer une diminution de la contribution des établissements membres qui est détaillée ci-dessous à la rubrique « III-Grands équilibres ».

Au final, les produits attendus au titre du budget rectificatif n°1 s'élèvent à 1 262 740 €.

Les charges de fonctionnement

En ce qui concerne les dépenses, le budget initial prévoyait un total s'élevant à 755 300 € et le budget rectificatif n°1 porte ce montant à 862 740 €.

Dans le détail, le montant des dépenses prévues au titre de l'Agence Aliénor Transfert n'a pas varié et reste fixé à 400 000 €.

Les dépenses liées à la formation des doctorants prévues initialement à hauteur de 262 500 € ont été ajustées à la baisse à hauteur de 231 000 €, pour tenir compte d'une trajectoire de consommation des crédits inférieure aux prévisions initiales.

Quant aux dépenses de fonctionnement de la ComUE, elles ont été portées de 92 800 € à 231 740 €. L'essentiel de cette augmentation des prévisions de dépenses est directement lié à la subvention attendue du Conseil Régional dans le cadre du pôle Pépité (+ 101 740 €). En effet, l'utilisation de ces crédits, soit directement, soit indirectement par reversement aux établissements membres, nécessite l'inscription des sommes au budget.

Enfin, pour les autres dépenses de fonctionnement, nous avons été prudents lors du vote du budget initial, puisque nous n'avons aucune certitude quant à la reconduction de la subvention pour charge de service public. Celle-ci confirmée, une activité plus soutenue a pu être menée ainsi que certaines opérations nouvelles. Certains postes de dépenses de fonctionnement nécessitent donc un ajustement.

Les charges d'investissement.

Lors de l'adoption du budget initial, les dépenses d'investissement avaient été fixées à 20 000 €, ce qui correspondait à une enveloppe destinée à financer des dépenses d'équipements pour les personnels de la ComUE (bureaux, ordinateurs...).

En accord avec le Conseil des membres et compte-tenu du fonds de roulement dont dispose la ComUE (environ 700 000 €), il a été convenu d'engager dès 2019 un certain nombre d'opérations d'investissements et donc d'inscrire les crédits correspondants, soit 210 000 €.

Dans le détail, ces prévisions de dépenses d'investissement sont les suivantes : deux fois 20 000 € destinés à participer au financement de l'équipement de salles immersives au profit des licences STAPS de Poitiers et de Limoges ; 70 000 € pour l'équipement complet d'une salle immersive au siège de la ComUE, partagée entre les équipes de la ComUE, de l'université de Poitiers (IFMI, SP2MI, LMA), de l'ISAE-ENSMA et du CNAM ; 20 000 € pour le développement d'une plateforme « passeport open badges » qui sera partagée entre tous les membres du réseau BOAT : UP, UNILIM, ENSMA, Réseau

Canopé, Académie, IH2EF, etc. ; 80 000 € pour un appel à projets destiné à financer des équipements de recherche multi-établissements.

Les grands équilibres

En fonctionnement, le budget rectificatif proposé améliore nettement la situation budgétaire ce qui nous permet de réduire la l'apport demandé aux membres de la ComUE de 205 308 € au total : - 122 061 € pour université de Poitiers, - 75 511 € pour université de Limoges et - 7 736 € pour ISAE-ENSMA.

En ce qui concerne les investissements, ceux-ci sont réalisés en opérant un prélèvement sur le fonds de roulement de la ComUE qui couvre intégralement les besoins de financement.

A l'issue du rapport de l'ordonnateur, M. Brissonnet demande quelques précisions sur ce qu'est « une salle immersive ».

Le président explique qu'il s'agit d'une salle de réunion équipée d'outils numériques de diffusion et de présentation de nouvelle génération et dotée d'un système de visioconférence de haute qualité.

Mme Troutaud aurait souhaité un rappel de localisation des postes.

M. Vaillant explique que le point 4 prévu à l'ordre du jour développera la situation des postes.

Après délibération, le Conseil d'administration décide de donner un avis favorable au rapport de l'ordonnateur ainsi que sur les tableaux GBCP de manière globale, à l'unanimité.

4. Evolution des postes

Le président rappelle que la loi de finances 2019 prévoit que les plafonds d'emplois des établissements devaient être ajustés aux emplois effectivement occupés. En ce qui concerne la ComUE, la lecture de notre situation est encore plus défavorable puisque la DGESIP nous a fait part il y a quelques semaines de la nécessité d'ajuster notre plafond d'emplois à l'équivalent temps plein travaillé (ETPT) du 31 décembre 2017, ce qui reviendrait à restituer 11 postes sur les 36 actuellement affectés à la ComUE.

Compte-tenu de ce contexte, le Conseil des membres a chargé le président Vaillant de négocier avec la DGESIP la reprise des 11 postes et des agents qui les occupent, par les établissements membres, en contrepartie d'une dotation financière correspondant au coût de ces ressources humaines. La réponse de la DGESIP ne nous est pas encore parvenue.

Mme Troutaud indique qu'elle n'est pas surprise car elle estime que la ComUE dispose de beaucoup de postes alors que les gels de postes en établissement sont nombreux. M. le président précise que les postes gelés peuvent toujours être rouverts, alors que là on parle de suppression pure et simple des supports.

M. Brissonnet constate que ces décisions de la DGESIP participent de la politique de réduction des postes de fonctionnaires et trouve scandaleux que celles-ci contraignent les établissements à prendre des mesures contraires à leurs propres intérêts. Il souhaite une réaction forte des établissements membres de la ComUE mais souhaite également que l'on préserve en priorité la situation des collègues se trouvant en difficulté du fait de ces décisions.

M. Carato s'indigne de la manœuvre de la DGESIP consistant à revenir sur le niveau d'ETPT de décembre 2017. M. le président rappelle à ce sujet que depuis cette date, sur les 11 postes qui

n'étaient pas encore occupés, 5 le sont désormais et 2 sont ouverts au concours. Les 4 autres postes devaient être déployés à partir de 2020 et devaient permettre en attendant d'accueillir des collègues étrangers dans le cadre de la chaire doctorale ComUE.

M. le président indique que compte-tenu de soudaineté de la situation, nous n'avons pas eu le temps d'ouvrir un concours pour un certain nombre de postes stratégiques occupés par des collègues contractuels. Aussi, la ComUE souhaite d'ores et déjà sécuriser 3 postes stratégiques dont les besoins sont permanents et cruciaux.

Il est donc proposé le passage en CDI pour les postes suivants :

- ✓ Poste 59409A - IGE BAP J
- ✓ Poste 59301H - IGE BAP E
- ✓ Poste 59670J – TECH

M. Brissonnet précise qu'il n'est pas adepte des contrats, mais qu'en l'espèce, puisqu'il s'agit de la meilleure solution, il soutient pleinement cette demande. En contrepartie, il souhaiterait que les contractuels bénéficient du même régime indemnitaire que les titulaires. A ce sujet, M. le président indique tout d'abord que la réduction du plafond des postes va avoir des conséquences sur la masse salariale disponible notamment destinée aux primes des contractuels. D'autre part, il rappelle que l'avancement de carrière et le régime indemnitaire font partie des encouragements motivant la décision de passer ou non un concours ; la gommer entièrement serait contre-productif.

M. Stoebner demande quelle garantie offre le CDI. M. le président précise qu'en cas de disparition de la ComUE, le CDI offre une certaine assurance qu'une solution en établissement pourra être proposée aux agents concernés.

Après délibération, le Conseil d'administration approuve le passage en CDI pour ces 3 postes à l'unanimité.

5. Présentation de l'Agence Aliénor Transfert (*Powerpoint de présentation en pièce jointe*)

Le président rappelle que les établissements membres de la ComUE Léonard de Vinci, l'université de Limoges, l'université de Poitiers et l'ISAE-ENSMA, ont déposé avec succès, fin 2018, auprès du Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI), un dossier de création d'une agence de valorisation de la recherche et de transfert (Agence Aliénor Transfert). Projet soutenu par la région Nouvelle-Aquitaine.

L'organisation est fonctionnelle et repose sur les ressources existantes à Poitiers et à Limoges sans création de structure :

- ✓ Gestion commune des investissements ;
- ✓ Mutualisation des compétences ;
- ✓ Couvrir l'ensemble des missions de la Région au sujet de l'innovation

M. Lahouari Amar, Responsable des Partenariats, de la Valorisation et de l'Entrepreneuriat au sein de la ComUE, effectue une présentation détaillée à l'aide du powerpoint projeté en séance.

6. Présentation du PEPITE de la ComUE (*Powerpoint de présentation en pièce jointe*)

M. Lahouari Amar, Responsable des Partenariats, de la Valorisation et de l'Entrepreneuriat au sein de la ComUE, effectue une présentation détaillée à l'aide d'un powerpoint projeté en séance.

Le Pôle Etudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat est un programme national financé par l'Etat. L'accompagnement et la formation sont au cœur des missions des PEPITE. Les étudiants et les jeunes diplômés viennent y concrétiser leurs projets de création d'entreprise.

Initialement ouvert à tous les étudiants porteurs de projets innovants, le Prix PÉPITE est depuis 2018 réservé à ceux qui sont ou ont été bénéficiaires du Statut National d'Étudiant-Entrepreneur.

Les membres ont confié le portage du PEPITE à la CoMUE depuis un an.

Les missions du Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat :

- ✓ Développer la sensibilisation à l'entrepreneuriat ;
- ✓ Accompagner les étudiants et les jeunes diplômés désireux de créer leurs entreprises ;
- ✓ Développer la formation à l'entrepreneuriat ;
- ✓ Valoriser les projets.

Pour ce faire l'organisation est la suivante :

- ✓ **COFIL**
 - Définir la stratégie commune en lien avec les ambitions nationales et régionales
 - Valider les actions et les budgets
- ✓ **COOP**
 - Proposer et mettre en œuvre les actions
- ✓ **COMITE DE SUIVI**
 - Etre le lien avec l'écosystème entrepreneurial territorial

Mme Tranoy intervient à la fin de la présentation de M. Amar et souligne qu'un PEPITE commun existait déjà dans le PRES. M. Vaillant acquiesce, car les PEPITEs sont un label national accordé aux COMUEs (et non aux établissements) mais précise que désormais 50% des actions sont communes, ce qui n'était pas le cas à l'époque du PRES.

7. Questions diverses

Les prochains Conseils d'administration se dérouleront le 27 juin 2019, puis le 18 décembre 2019.